

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 05.06.2026**

Le cinq juin à 19 heures de l'année deux-mille vingt-six, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages sous la présidence de Madame La Maire, Sandrine PENAVAIRE

Etaient Présents : PENAVAIRE Sandrine, DE ALMEIDA CHAVES Guillaume, CALVIGNAC Corinne, RAYNAUD Alice, SFORZIN Denis, COPPEE Marc, , RICARD Jean-Luc, MERMOZ Marc, CONEJERO-MEGIAS Jocelyne, FERNANDEZ Jean-Louis, FAURE MANGEL Véronique, , DEMARCQ Muriel, DELTORT Véronique, PRUDON Laurence, HEINTZ Hélène.

Etaient absents excusés : MILHAU Claude pouvoir à Sandrine PENAVAIRE
FRUET René pouvoir à Corinne CALVIGNAC, LAMANTIA Jean-Marc pouvoir à Jean-Luc RICARD, RAYNAUD Conchita pouvoir à Alice RAYNAUD.

Était absente non excusée :

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Véronique DELTORT est élue secrétaire de séance

DESIGNATION DES DELEGUES AUX ELECTIONS SENATORIALES

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux (en attente de la nouvelle instruction) ;

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 20 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

a) Composition du bureau électoral

Mme le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de MM Marc COPPEE, Denis SFORZIN, Guillaume DE ALMEIDA CHAVES et Alice RAYNAUD.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection des délégués

1 seule liste a été déposée : La liste de Mme PENAVAIRE Sandrine composée des membres suivants :

- 1- PENAVAIRE Sandrine (délégué)
- 2- MILHAU Claude (délégué)
- 3- CALVIGNAC Corinne (délégué)
- 4- MERMOZ Marc (délégué)
- 5- CONEJERO-MEGIAS Jocelyne (délégué)
- 6- FRUET René (suppléant)
- 7- RAYNAUD Alice (suppléant)
- 8- LAMANTIA Jean-Marc (suppléant).

Mme la Présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 19

1re répartition :

Ont obtenu :

Liste de Sandrine PENAVAIRE : 19 voix.

Cette liste remporte les 8 sièges.

Fait à Saint-Loup Cammas, le 05 juin 2026

Pour extrait conforme,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30
Fait à Saint-Loup Cammas, le 08/06/2026

Secrétaire de séance,
Véronique DELTORT



Le Maire,
Sandrine PENAVAIRE

